

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DE HAUTE CORSE

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIUM'ORBU-CASTELLU

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
SEANCE DU 18 DECEMBRE 2023

RECONVOCAION SUITE A ABSENCE DE QUORUM

Nombre de membres

en exercice	38
présents	18
absents ayant donné pouvoir ou procuration	7
Absents	13
Votants	25
Pour	25
Contre	0
Abstention	0

Date de la convocation

12 décembre 2023

Date d'affichage

19 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à dix-huit heures trente, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Philippe VITTORI, 1er Vice-Président, remplaçant le Président empêché.

Présents : Michel GALINIER, Angèle MANFREDI, Ange PIERI, Marie-Toussainte SISTI-BALARD, Dominique FRATICELLI, Ghjuvan Santu LE MAO, André ROCCHI, Anne Marie CHIODI, Christian PAOLI, Philippe VITTORI, François TIBERI, Marlène GIUDICELLI, Jean Marc PINELLI, Georges MORACCHINI, Philippe GIOVANNI, Guy MOULIN PAOLI.

Suppléés : François BENEDETTI par louis VINCENTI, Jean Noël GIUDICI par Guillaume SANTONI.

Absents ayants donné pouvoir : Francis GIUDICI à Angèle MANFREDI, Antoine OTTAVI à Philippe VITTORI, Marie MONTI FOUILLERON à Marie-Toussainte SISTI-BALARD, Xavier LUCIANI à Dominique FRATICELLI, Muriele ELEGANTINI à André ROCCHI, Agnulina ANDREANI à Anne Marie CHIODI, Dominique VILLARD ANGELI à Ghjuvan Santu LEMAO.

Absents : Marie Félicia CRISTOFARI, Marion PAOLINI, Don Marc ALBERTINI, Jacques BARTOLI, François MARTINETTI, Jean Jacques FRATICELLI, Sébastien, GUIDICELLI, Esteban SALDANA, Lisa FRANCISCI, Jean Noël PROFIZI, Josette FERRARI, Stella MORACCHINI, Philippe SUSINI.

Secrétaire de séance : Angèle MANFREDI.

Délibération n° 8123 Objet : Modification des tarifs partenariats et des tarifs de classement des meublés (Annule et remplace la délibération n°0720 du 07 février 2020)

Le Président expose au Conseil communautaire qu'il convient de procéder à une modification des tarifs des partenariats et meublés de tourisme à compter du 1^{er} janvier 2024.

En effet, ces tarifs n'avaient pas été modifié depuis 2020.

Le conseil d'exploitation propose une augmentation de 30 euros pour toutes les catégories.

Dès le 1^{er} janvier 2024 des encarts publicitaires seront proposés dans le guide pratique.

Concernant les tarifs des classements de meublés de tourisme, il est proposé également une augmentation de 50€.

Proposition de tarifs :

- Tarifs des partenariats :

Hôtels (par étoile)	Anciens Tarifs TTC	Nouveaux Tarifs TTC
Hôtel NC	80€	110€
Hôtel *	90€	120€
Hôtel ** moins de 20 chambres	120€	150€
Hôtel ** plus de 20 chambres	140€	170€
Hôtel *** moins de 20 chambres	160€	190€
Hôtel *** plus de 20 chambres	200€	230€
Hôtel **** moins de 20 chambres	300€	330€
Hôtel **** plus de 20 chambres	400€	430€

Résidences de vacances	Anciens Tarifs TTC	Nouveaux Tarifs TTC
Moins de 21 lits	100€	130€
De 21 à 60 lits	150€	180€
De 61 à 100 lits	200€	230€
De 101 à 200 lits	300€	330€
Plus de 200 lits	400€	430€

Villages de vacances	Anciens Tarifs TTC	Nouveaux Tarifs TTC
De 61 à 100 lits	550€	580€
De 101 à 200 lits	700€	730€
Plus de 200 lits	800€	830€

Campings / campings à la ferme / aires naturelles de camping	Anciens Tarifs TTC	Nouveaux Tarifs TTC
Moins de 60 emplacements	120€	150€
Moins de 60 emplacements et 10 bungalows	140€	170€
Moins de 60 emplacements et plus de 10 bungalows	160€	190€
De 60 à 100 emplacements et 10 bungalows	180€	210€
De 60 à 100 emplacements et plus de 10 bungalows	400€	430€
Plus de 100 emplacements et 10 bungalows	580€	610€
Plus de 100 emplacements et plus de 10 bungalows	700€	730€

Gîtes d'étape	Anciens Tarifs TTC	Nouveaux Tarifs TTC
Gîtes d'étape en montagne	60€	90€

Meublés de tourisme	Anciens Tarifs TTC	Nouveaux Tarifs TTC
De 1 à 3 locations	60€	90€
Par location supplémentaire	20€	20€

Chambres d'hôtes	Anciens Tarifs TTC	Nouveaux Tarifs TTC
Chambres d'hôtes	80€	60€

Pour les partenaires hébergement situés hors du territoire, obligation d'adhérer à l'Office de Tourisme de son territoire et une majoration de 30% du tarif.

Activités de loisirs, commerces, artisans, producteurs, associations ...	Anciens Tarifs TTC	Nouveaux Tarifs TTC
Activités de loisirs	85€	120€
Commerces	50€	60€
Artisans, producteurs	50€	90€
Associations	50€	60€
Restaurants		90€

Pour les partenaires situés hors du territoire, obligation d'adhérer à l'Office de Tourisme de son territoire et une majoration de 50 € sera appliquée au tarif.

Guide pratique	Nouveaux tarifs
Dernière de couverture	1200€
Page entière	800€
1/2 page	400€
1/4 de page	200€
Majoration pour les partenaires hors territoire	30 %

- Tarif classement des meublés de touristes :

Classement des meublés	Tarif	Nouveaux tarifs
Visite de classement	100€	150€

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

-Adopte les tarifs ci-dessus référencés à compter du 1^{er} janvier 2024.

-Autorise le président à signer tout document relatif à cette affaire ;

-Autorise Monsieur le Président à assurer le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Extrait conforme au registre des délibérations
de la communauté de communes Fium'Orbu -Castellu
Le 1^{er} Vice-Président, Philippe VITTORI

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-
Préfecture le
Le 1^{er} Vice-Président,
Philippe VITTORI